



SÉANCE ORDINAIRE 17 janvier 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue publiquement par visioconférence le 17 janvier 2022 à 18h30.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
André Marcotte	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffé.

Absente motivée : Madame Nathalie Paquet directrice générale et secrétaire trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Gilles Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour, en ajoutant les points 1.1 et 4.2 tel que reproduit ci-dessous :

Mot de bienvenue du maire
Tenue de la séance à huis clos
Enregistrement de la séance
Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 1.2 **Procès-verbaux**
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021
- 1.3 Avis de motion pour la modification du règlement 411-14 sur la location des salles de la Municipalité
- 1.4 Présentation du projet de règlement no 411-22-01 modifiant le règlement 411-14 sur la location des salles de la Municipalité
- 1.5 Avis de motion pour la modification du règlement 433-19-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 1.6 Dépôt et présentation du projet de règlement 433-22-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 1.7 Avis de motion pour la modification du règlement 430-18-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs
- 1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement 430-22-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs

2. Ressources financières

- 2.1 Rapport des dépenses de décembre 2021
- 2.2 Changement d'institution financière

3 Sécurité publique

- 3.1 Autorisation de procéder à la vente de matériel incendie

01-01-2022



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 janvier 2022

4 Gestion du territoire et du milieu

4.1 Demande de PIIA

4.1.1 Demande PIIA — matricule 4418-30-5835, chemin Colibri

4.2 Octroi de mandat juridique dans le cadre de la poursuite à la suite de la coupe forestière illégale sur les matricules no. 3717-87-9353 et 3817-05-9282.

5 Service à la collectivité

5.1 Information sur la coupe forestière effectuée au coin du chemin Val-des-Lacs et montée Lajeunesse

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Nomination du secrétaire d'assemblée

02-01-2022

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de madame Nathalie Paquet, Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée pendant l'absence celle-ci ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE nommer madame Caroline Champoux, secrétaire d'assemblée pendant l'absence de madame Nathalie Paquet.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption du procès-verbal

03-01-2022

1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2021

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2021 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021

04-01-2022

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.3 Avis de motion pour la modification du règlement 411-14 sur la location des salles de la Municipalité

05-01-2022

Madame Patricia Lacasse donne avis de motion sur l'adoption prochaine d'un règlement modifiant le règlement 411-14 sur la location de salles de la Municipalité.



SÉANCE ORDINAIRE
17 janvier 2022

06-01-2022

1.4 Présentation du projet de règlement no 411-22-01 modifiant le règlement 411-14 sur la location des salles de la Municipalité

Monsieur Gilles Tremblay constate la présentation du projet de règlement no. 411-22-01 modifiant le règlement 411-14 sur la location des salles de la Municipalité.

07-01-2022

1.5 Avis de motion pour la modification du règlement 433-19-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur Steven Minty donne avis de motion sur l'adoption prochaine d'un règlement modifiant le règlement 433-19-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

08-01-2022

1.6 Dépôt et présentation du projet de règlement 433-22-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du projet de règlement 433-19-01 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

09-01-2022

1.7 Avis de motion pour la modification du règlement 430-18-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs

Monsieur André Marcotte donne avis de motion sur l'adoption prochaine d'un règlement modification du règlement 430-18-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs.

10-01-2022

1.8 Dépôt et présentation du projet de règlement 430-22-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs

Monsieur André Marcotte constate le dépôt et la présentation du projet de règlement 430-22-01 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Val-des-Lacs.

11-01-2022

2. Ressources financières

2.1 Dépôt du rapport des déboursés de décembre 2021

Monsieur André Marcotte constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021 ;

Rapport des dépenses au 31 décembre 2021

Les chèques no 11006 à 11054	Au montant total de :	605 888.90 \$
Les paiements par internet et les retraits directs pour le mois		31 797.26 \$
Pour un total de déboursés pour le mois de		<u>637 686.16 \$</u>

QUE le rapport des dépenses du mois de décembre 2021 au montant total de 637 686 16 \$ soit et est accepté.



SÉANCE ORDINAIRE
17 janvier 2022

Adoptée à l'unanimité

12-01-2022

2.2 Changement d'institution financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer un changement d'institution bancaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service présenté de la Banque Nationale qui est avantageuse pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Directeur finances et trésorerie monsieur Robert Belliveau ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale ou la Directrice générale adjointe et le Directeur finances et trésorerie, à procéder au changement d'institution financière de la Municipalité pour la Banque Nationale.

QUE madame Nathalie Paquet, Directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie soient les administrateurs principaux auprès de la Banque Nationale.

QUE les signataires d'effets bancaires possibles au compte avec deux (2) signatures soient parmi les administrateurs suivants :

- Nathalie Paquet, Directrice générale et greffière-trésorière
- Caroline Champoux, Directrice générale adjointe -greffe
- Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie
- Paul Kushner, Maire
- André Marcotte, conseiller

ET

QUE les administrateurs non-signataires au compte tel que mentionné au registraire des entreprises soient ajouté au compte :

- Serge Ennis, conseiller
- Patricia Lacasse, conseillère
- Steven Minty, conseiller
- Gilles Tremblay, conseiller

Adoptée à l'unanimité

3 Sécurité publique

3.1 Autorisation de procéder à la vente de matériel incendie

13-01-2022

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie désire se départir de dix (10) boyaux incendie neufs achetés par l'ancien directeur ;

CONSIDÉRANT QUE cette achat s'avère non-nécessaire par le directeur incendie monsieur Benoit Wherry ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :



SÉANCE ORDINAIRE
17 janvier 2022

QUE le conseil autorise le directeur incendie à vendre les dix (10) boyaux au plus offrant.

ET

QUE les sommes de cette vente retournent au budget incendie.

Adoptée à l'unanimité

4 Gestion du territoire et du milieu

4.1 Demande de PIIA

4.1.1 Demande PIIA — matricule 4418-30-5835, chemin Colibri

CONSIDÉRANT le dépôt conforme de la demande de PIIA numéro 2022-01 en date du 3 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA vise l'agrandissement et la modification de la hauteur d'un bâtiment principal de 13,76 mètres carrés, dont le point le plus près sera localisé à 10,18 mètres de la ligne des hautes eaux, ainsi que le soulèvement du bâtiment afin d'y aménager un sous-sol ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujéti au PIIA pourtour des lacs du règlement numéro 412-18-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique une modification de la hauteur du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement s'applique à toutes constructions, tout travaux et ouvrages s'effectuant à moins de 50 mètres du lac impliquant les modifications demandées à la présente ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pourtour des lacs du règlement numéro : 412-18-01 ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la recommandation favorable du CCU et permet la réalisation de la demande de PIIA 2022-01 tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Octroi de mandat juridique dans le cadre de la poursuite à la suite de la coupe forestière illégale sur les matricules no. 3717-87-9353 et 3817-05-9282

CONSIDÉRANT le dossier actuel de coupe illégale dans un milieu humide sur le territoire de la Municipalité aux alentours du chemin Val-des-Lacs et montée Lajeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire entamer des poursuites judiciaires envers les contrevenants ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de DHC Avocats présentée aux élus ;

14-01-2022

15-01-2022



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 janvier 2022

Il est proposé par monsieur Steven Minty, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité accepte l'offre de service de DHC Avocats ;

ET

QUE le conseil mandate et autorise Me Alexandre Lacasse, avocat chez DHC Avocats, à entamer les procédures judiciaires tels que discuté.

Adoptée à l'unanimité

5 Service à la collectivité

5.1 Information sur la coupe forestière effectuée au coin du chemin Val-des-Lacs et montée Lajeunesse

Monsieur le maire fait le point du dossier de coupe forestière illégale qui a eu lieu le ou vers le 18 décembre 2021 sur le territoire.

Période de questions Levée de l'assemblée

16-01-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h12.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale adjointe - greffe



SÉANCE ORDINAIRE
17 janvier 2022

No de résolution
ou annotation



